



**FORMALITES D'URBANISME A EFFECTUER PAR LES ENTREPRISES ET LES
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Type de travaux	Type d'autorisation	Délai de décision
DISPOSITIONS GENERALES		
Pose d'enseignes ou publicités	Autorisation du Maire	1 mois
Changement d'usage d'une habitation en bureau, commerce ou profession libérale <u>sans réalisation de travaux</u>	Autorisation de changement d'usage	1 mois (dont avis de la DDE)
Travaux sur façade (ravalement, vitrine, création de baies, pose de volets...)	Déclaration préalable	1 mois
NOUVELLES CONSTRUCTIONS		
Construction /extension de moins de 20m ²	Déclaration préalable	1 mois
Construction /extension de plus de 20m ²	Permis de construire	2 à 3 mois
Construction d'un ERP	Permis de construire	6 mois
TRAVAUX SUR ERP EXISTANT		
<u>Travaux intérieurs</u> modifiant la circulation interne, les réseaux ou les normes de sécurité	Autorisation de Travaux	5 mois
Travaux dans un ERP modifiant aussi le volume, la structure ou la façade du bâtiment	Permis de construire	6 mois
Changement de destination définitif d'une habitation en local commercial ou ERP	Permis de Construire	6 mois

⇒ *Pour tous renseignements, s'adresser à :*
Direction des Services Techniques
Service Urbanisme
 11-23 avenue du Chemin des Reniers
 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
 01. 40. 85. 57. 88 / 58. 89